



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 27 mai 2019

Convocation du : 22/05/2019 **Ouverture de séance** : 20h30 **Clôture de séance** : 21h30

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 12

Membres du Conseil municipal présents :

Mesdames : MOISSON Céline

Messieurs : LAIDIÉ Frank, BRAILLARD Nicolas, ESTANAVE Samuel, JOURDAN Michel,
MOREL Sébastien, FAVORY Yannick, BASSAND Christophe

Etaient absents excusés :

MAILLARD Albane, BLANCHARD Sandrine, BOUSSON Gaëtan, GOURLAY Daniel

Le compte-rendu du Conseil municipal du 05 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sébastien MOREL est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération : Contrat P@C (porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021
- Délibération : suppression budget CCAS
- Délibération : augmentation du montant du projet de réhabilitation des bâtiments communaux
- Délibération : remboursement de frais à un conseiller municipal
- Questions diverses

1/ Délibération : Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70 % de l'enveloppe (soit 7 840 00 €),
- pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Vote à l'unanimité.

2/ Délibération : DM 1 / budget principal

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2018, il est nécessaire de reprendre l'excédent de fonctionnement.

Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 0.32 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent cette décision modificative.

Vote à l'unanimité

3/ Délibération : augmentation du montant du projet de réhabilitation des bâtiments communaux

Estimation présentée au Avant Projet Sommaire

Les travaux en phase APS avaient été estimés à 1 927 000 € HT.

Suite aux études techniques (structure et étude de sol), des prestations complémentaires ont été nécessaires (démolition de la dalle existante et réfection des existants, réfection charpente du R+2, renforts murs existants par poteaux / poutres métalliques).

Le montant des travaux en phase APS était de 1 999 000 € HT (+ 72 000 €).

Estimation présentée en Avant Projet Définitif

Après des ajustements des lots électricité, ventilation / sanitaire et architecture, les travaux en phase APD ont été estimés à 2 170 659 € HT (+ 171 055 € HT).

Il a été également présenté des prestations complémentaires pour l'étude des panneaux photovoltaïques. Suite aux études effectuées, le coût de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur l'atelier et les bâtiments communaux est estimé à 111 820 € HT.

A cela s'ajoute les aléas travaux 2% soit 45 650 € HT, pour un montant total des travaux estimés à environ 2 328 000 € HT soit 2 793 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent l'augmentation du montant des travaux.

Vote à l'unanimité

4/ Délibération : remboursement de frais à un conseiller municipal

M. BRAILLARD Nicolas ne prend pas part au vote.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de verser 50.96 € à M. BRAILLARD Nicolas, pour le remboursement de matériel.

Cette somme est prévue au budget 2019 au compte 60632.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M. le maire à rembourser la somme de 50.96 € à M. BRAILLARD Nicolas.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Une réunion publique aura lieu le 05 juin à 18h30 à la Mairie afin de présenter le festival Grandes Heures Nature prévu du 13 au 16 juin prochain. Pugey accueille une étape de la randonnée gourmande le 16/06.
- Le 29/06 aura lieu la fête de l'été. Au programme : visite du fort / escape game / repas / concert / feux d'artifices ...
- Le Trail des forts du 11 au 12 mai dernier a une fois de plus été une belle réussite.
- Réunion secteur plateau concernant la voirie : un technicien de la CAGB est intervenu rue de l'Eglise afin de prévoir les ajustements nécessaires aux travaux prévus prochainement. Prochaine réunion en octobre.
- Rue de l'Eglise : les canalisations d'eau depuis le château d'eau seront rénovées, une place pour Personne à Mobilité Réduite sera aménagée devant l'Eglise.
- Réhabilitation des bâtiments communaux : problème d'accès à la bibliothèque durant les travaux, plusieurs solutions sont envisagées afin de maintenir l'ouverture de la bibliothèque.
- SIFALP : les parents ont répondu massivement à l'enquête "périscolaire". D'une manière générale ils sont satisfaits des services proposés.
- Le Syndicat Intercommunal des Grands Prés réalise une étude de faisabilité afin de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle du marché. Cette démarche fait suite à la demande des producteurs de limiter l'ensoleillement. Un dispositif temporaire sera néanmoins installé avant fin juin dans l'attente des décisions du syndicat.

- Transports : la problématique de sécurité lors de la dépose des collégiens aux Clairons n'est pas totalement solutionnée. Malgré la prise en compte de ce sérieux dysfonctionnement par les services de la CAGB, il a été constaté de nouveaux comportements conducteurs inappropriés. En cas de récidive, le Maire adressera un courrier officiel au Vice-Président en charge des transports à l'agglomération.

LAIDIÉ Frank,

MOISSON Céline

BASSAND Christophe

BRAILLARD Nicolas

ESTANAVE Samuel

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien

